



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 120506

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le dispositif de « repérage des élèves présentant des risques pour les apprentissages » destinés à évaluer les enfants de grande section de maternelle. Le dispositif préconise une évaluation des élèves en trois phases s'échelonnant sur plusieurs mois dans quatre domaines : le comportement, le langage, la motricité et la conscience phonologique. Suivant les résultats, les élèves mal classés seraient soumis à des « entraînements » collectifs ou individuels. Ce dispositif dévoilé mis en place sans consultation des professeurs ni des syndicats de parents d'élèves a provoqué une levée de bouclier. Ils dénoncent la volonté de fichage et un risque de stigmatisation. Ils déplorent les amalgames qui sont faits entre les troubles du comportement et les différences de maturité. Les tests se multiplient au détriment du temps d'apprentissage. Pour aider les élèves de maternelles, le mieux serait de bloquer les fermetures d'écoles et de cesser l'exclusion des enfants de moins de trois ans. Les enseignants savent observer leurs élèves pour repérer leurs difficultés sans avoir besoin de tests d'évaluation comportant le risque d'étiqueter les élèves d'échec scolaire quand il s'agit tout simplement de différences de développement. Aucun protocole standardisé ne remplacera les professionnels (réseaux d'aides spécialisés et services de pédopsychologues), mais ces dispositifs sont réduits et disparaissent peu à peu. Aussi, il lui demande s'il peut lui indiquer, quels moyens il compte mettre en oeuvre pour faire cesser ces situations accompagnées d'outils peu fiables de classification, de « fichage », d'étiquetage qui, contrairement aux objectifs affichés, risquent de créer des difficultés là où il n'y en a pas.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a rappelé que le débat suscité par la diffusion d'un document de travail qui n'avait aucune vocation à être publié, n'avait pas lieu d'être car aucun projet « d'évaluation des maternelles », moins encore de classement ou de fichage n'est en cours. Il s'agit de renforcer la prévention de la difficulté dans l'apprentissage de la lecture, dès la grande section d'école maternelle en proposant aux enseignants des outils objectifs pour aider à l'observation des besoins des élèves, aider à la conception et à la mise en oeuvre d'ateliers différenciés pour prévenir les difficultés d'apprentissage de la lecture. C'est en grande section de maternelle, année charnière avant la classe de CP, lors de laquelle intervient l'apprentissage de la lecture, que de telles aides pédagogiques doivent intervenir. Il sera proposé, pour les enseignants qui le souhaitent, des outils d'observation des besoins des élèves qui présentent des lacunes en matière de conscience phonologique ou dans l'étendue du vocabulaire maîtrisé dès le premier trimestre de grande section. Simultanément, des propositions d'outils d'aide différenciée seront faites aux enseignants volontaires. A l'issue de cette période d'aide, en mai ou en juin, l'enseignant pourra mesurer les progrès accomplis par ses élèves. C'est donc pour mieux analyser précocement des lacunes susceptibles de nuire aux apprentissages ultérieurs, et assurer une meilleure prise en charge en amont des élèves les plus fragiles que nous travaillons à la mise en place de ces outils. Des consultations sont en cours auprès de spécialistes, notamment de chercheurs universitaires et auprès des enseignants et parents d'élèves via leurs représentants.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120506

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11246

Réponse publiée le : 3 avril 2012, page 2766